

Malakoff, le **17 FEV. 2012**

N° *167* /EPIDe/DG/SG/SAJMP

Décision portant délégation de signature

Le directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense
Vu les articles R. 3414-17 et 3414-18 du code de la défense,
Vu le décret du 17 octobre 2011 portant nomination du directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense

Décide :

Art. 1er - Délégation permanente est donnée à M. Philippe Leroy, secrétaire général, à effet de signer, au nom du directeur général, tous actes et décisions relevant de ses attributions.

Art. 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Leroy, la délégation de signature de l'article 1^{er} est accordée à M. Edmond Lanoire, directeur financier, à effet de signer, au nom du directeur général, tous actes et décisions relevant des attributions du secrétaire général.

Art. 3 - Délégation est donnée à M. Philippe Leroy, secrétaire général, à effet de signer, au nom du directeur général, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de ce dernier et du directeur général adjoint, tous actes et décisions requis par le fonctionnement de l'établissement.

Art. 4 - La décision n° 844/EPIDe/DG/SG/SAMPJ du 18 octobre 2011 portant délégation de signature est abrogée.

Art. 5 - La présente décision sera transcrite au registre des actes administratifs et mise en ligne sur le site internet de l'établissement.

Charles de Batz de Trenquelléon

